

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, ANDRE JEAN LUC, MAUNOURY HERVE, BARBERA MIGUEL, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN-YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN-MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

Mesdames :

HINARD MARIE-ANNE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, GUEVEL-BADOU CECILE, GRENIER SYLVIE, GABRIEL ODILE, BLANDIN DANIELE, LEPETIT SEVERINE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, DUCRET VIRGINIE ;

Pouvoirs :

RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
SOBECKI LOIC a donné pouvoir à MACE ERIC
STANC NATHALIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC
GUILBERT CAROLINE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY
LEBAILLY BENEDICTE a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs : POURNY PASCAL, ORIOT MICHAËL, MARIE JEAN-LUC, HAGHEBAERT DANIEL

Mesdames : MARGUERITTE MAURICETTE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Administration générale

- Personnel – tableau des effectifs – création de postes
- Indemnité des élus – modification indice suite à Décret

2. Finances

- création budget annexe ZAC
- Acquisition biens d'occasion
- Etat cessions et acquisitions

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude assainissement
- Comptes administratifs 2016 et comptes de gestion – budget principal et budgets annexes
- Affectations des résultats
- Projet de budget primitif et taux de fiscalité directe locale

3. Questions diverses

Examen de l'ordre du jour

Approbation du conseil communautaire du 19 janvier 2017 à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT, EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 16 FEVRIER 2017

- D-2017-10 Avenant 2 contrat de reprise option fédérations Véolia (alu, PCNC, plastiques)
 D-2017-12 Avenant 1 contrat de reprise des Gros de Magasin Véolia

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1^{er} avril 2017,
 - un assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à 7/20
 - un rédacteur à temps complet pour exercer les missions de chef de projet de développement territorial,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents, à fixer la rémunération par arrêté.
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget 2017.

ADMINISTRATION GENERALE - INDEMNITE DE FONCTIONS DES ELUS – MODIFICATION

Monsieur Macé explique que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 avec application au 1^{er} janvier 2017) ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

La délibération du conseil communautaire relative à la fixation des taux d'indemnités des élus faisait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015. Il convient donc de prévoir une nouvelle délibération en indiquant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision pour éviter que le conseil ait de nouveau à statuer sur des modifications qui doivent uniquement prendre en compte les

évolutions législatives. A noter à cet égard, qu'une nouvelle modification de cet indice terminal est prévue en janvier 2018.

A noter que le taux d'indemnité des élus demeure inchangé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** les taux d'indemnité des Président et Vice-Présidents tels que votés par le conseil, indemnités déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique le barème ainsi fixé ;
- **RAPPELLE** en annexe de la présente délibération les indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;
- **APPROUVE** la régularisation des indemnités des mois de janvier et février 2017.

FINANCES - BUDGET ANNEXE ZAC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un Budget Annexe ZAC pour gérer la compétence Développement Economique, budget de type M14, voté par nature et assujetti à la TVA.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

FINANCES - ACQUISITION BIENS D'OCCASION

Monsieur Macé indique que la Communauté de communes dispose de matériel de bureau qui lui a été prêté et qui a vocation à rester au siège de la Communauté pour répondre aux besoins : il s'agit d'un bureau avec « retour » et d'un meuble à tiroirs. La valeur de ce bien est estimée à 300 € TTC qu'il est donc proposé de racheter à la personne qui les avait mis à disposition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de mobilier de bureau pour un montant de 300 € TTC ;
- **INDIQUE** que ces biens seront inscrits à l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour cette valeur nette comptable ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2017.

FINANCES - ETAT CESSIONS ET ACQUISITIONS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2016 ainsi qu'il suit et qui sera annexé au Compte Administratif 2016.

• **Cessions :**

<u>Lieu</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Acquéreur</u>
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 171 & 175	00ha 11a 35ca	137 848,15 €	SCI SF2M (CMS)

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ETUDE ASSAINISSEMENT

Monsieur Macé indique que la Communauté de communes souhaitant anticiper l'exercice de la compétence Assainissement pleine et entière au 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, pour continuer de bénéficier de la DGF bonifiée, une consultation pour la réalisation d'une étude préalable à la prise de compétence a été lancée. Après réalisation d'un diagnostic de l'existant sur le territoire (recensement des équipements, collectivités gestionnaires, mode de gestion, éléments financiers, etc.), il s'agit d'établir des propositions techniques, organisationnelles, juridiques et financières sur l'exercice de la compétence assainissement avec définition de scénarii et analyse et mise en place d'un scénario retenu.

La réalisation de cette étude peut être financée à 80 % par l'Agence de l'Eau. A noter que la CdC doit avoir reçu de l'Agence de l'Eau notification d'un dossier complet avant le démarrage de l'étude. L'attributaire sera très prochainement retenu et l'étude doit démarrer rapidement compte tenu des délais de procédure de transfert de compétences.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **SOLLICITE** une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au meilleur taux qu'il soit, pour la réalisation de cette étude préalable à la prise de compétence « Assainissement » ;

FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Présentation par Monsieur Eric Macé des comptes administratifs.

Monsieur Leteurre sort de la salle de conseil au moment du vote.

Monsieur Goulard, doyen de l'assemblée, est désigné Président de séance pour l'adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2016.

I. BUDGET PRINCIPAL

➤ **PHYSIONOMIE GENERALE**

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	4 483 931,14	7 365 519,01
Recettes nettes	2 139 516,15	7 596 291,77
Résultat net	- 2 344 414,99	230 772,76
Résultat reporté	1 410 071,46	783 281,82
Résultat 31/12/2016	-934 343,53	1 014 054,58

Constats généraux

Exécution du budget

Dépenses :

- Section de fonctionnement : 89%
- Section d'investissement : 73%

Recettes :

- Section de fonctionnement : 92%
- Section d'investissement : 35%

Investissement - DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 451,00	110 447,96	3,03
041	Opérations patrimoniales	800 000,00	2 489,40	797 510,60
16	Emprunts et dettes assimilés	598 250,00	598 236,57	13,43
20	Immobilisations incorporelles	142 640,00	110 433,91	32 206,09
204	Subventions d'équipement versées	285 517,00	234 192,49	51 324,51
21	Immobilisations corporelles	961 380,00	303 438,66	657 941,34
23	Immobilisations en cours	3 203 659,00	3 124 692,15	78 966,85
	Total :	6 101 897,00	4 483 931,14	1 617 965,86

Solde d'investissement = -2 344 414,99

Investissement - RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	1 410 071,46	0,00	-1 410 071,46
021	Virement de la section de fonctionnement	752 550,00	0,00	-752 550,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 840,00	0,00	-1 840,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 884,00	310 227,28	-5 656,71
041	Opérations patrimoniales	800 000,00	2 489,40	-797 510,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 303,54	127 172,00	-3 131,53
13	Subventions d'investissement reçues	1 891 248,00	1 687 238,07	-204 009,93
23	Immobilisations en cours	0,00	9 900,00	9 900,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	2 489,40	-797 510,60
	Total :	6 101 897,00	2 139 516,15	-3 962 380,85

Fonctionnement - DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	1 695 963,00	1 689 158,71	6 804,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 387 230,00	2 379 279,78	7 950,22
014	Atténuations de produits	1 578 653,00	1 566 228,24	12 424,76
022	Dépenses imprévues	13 748,00	0,00	13 748,00
023	Virement à la section d'investissement	752 550,00	0,00	752 550,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 884,00	310 227,28	5 656,71
65	Autres charges de gestion courante	1 302 632,00	1 282 511,80	20 120,20
66	Charges financières	75 668,00	75 616,96	51,03
67	Charges exceptionnelles	62 679,00	62 496,24	182,76
	Total :	8 185 007,00	7 365 519,01	819 487,99

Solde de fonctionnement = 230 772,76

Fonctionnement - RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	783 281,82	0,00	-783 281,82
013	Atténuations de charges	58 600,18	85 069,44	26 469,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 451,00	110 447,96	-3,03
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	637 060,00	658 289,06	21 229,06
73	Impôts et taxes	4 339 789,00	4 487 802,23	148 013,23
74	Dotations, subventions et participations	1 862 665,00	1 835 349,19	-27 315,81
75	Autres produits de gestion courante	73 000,00	93 770,48	20 770,48
76	Produits financiers	70 000,00	65 175,00	-4 825,00
77	Produits exceptionnels	250 160,00	260 388,41	10 228,41
	Total :	8 185 007,00	7 596 291,77	-588 715,23

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

a) Dépenses

Les principales dépenses 2016 sont les suivantes :

011 – Charges à caractère général : 1 689 158,71 €
Elles représentent 22,93 % de la section de fonctionnement.

• **60 – Achats et variation de stocks..... 292 819,80 €**
Par rapport au réalisé 2015, le chapitre diminue de 2,34 %

• **61 – Services extérieurs 1 022 126,02 €**
Ces dépenses représentent 14% de la section de fonctionnement.

Ce chapitre augmente de 30% par rapport à 2015, de nouvelles dépenses apparaissent :

- Augmentation de la contribution versée au délégataire du centre aquatique soit 146 678,00 €
- Le poste location a augmenté :
 - Siège social année complète 48 000,00 €
 - Inauguration Mémorial..... 24 832,00 €
- Assurance dommage ouvrage Mémorial : 30 297,00 €
- Etudes et recherches :
 - CIAS 14 253,00 €
 - OPAH 37 584,00 €

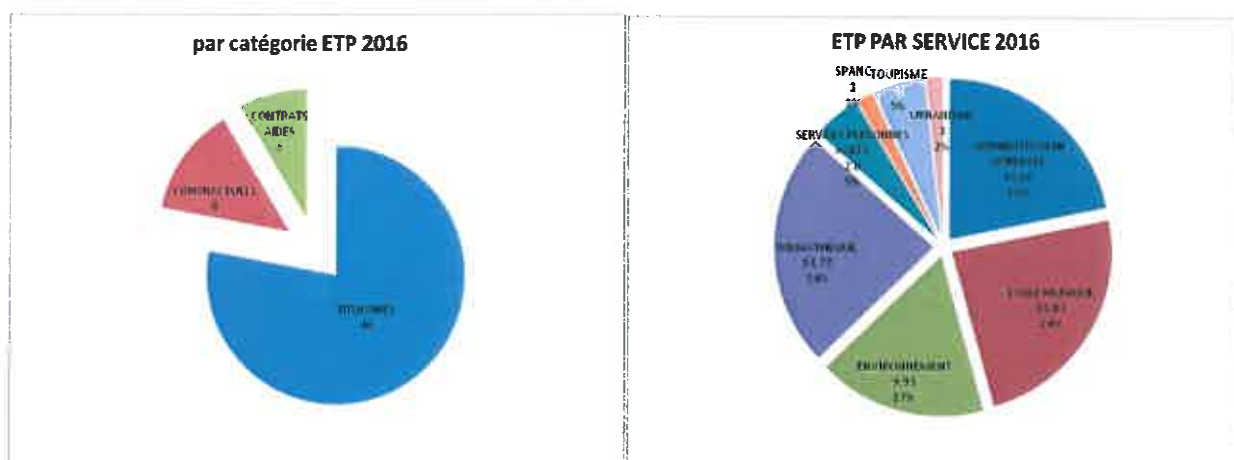
• **62 – Autres services extérieurs 361 706,52 €**
Les dépenses représentent 4,9% de la section de fonctionnement.

L'augmentation de 15% repose sur les éléments suivants :

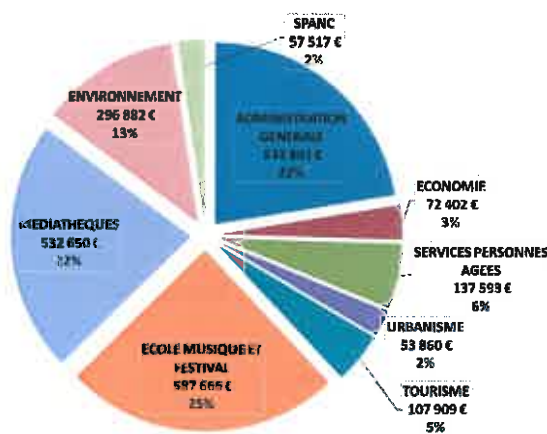
- Mémorial (relations publiques et imprimés) 16 535,00 €
- Nouveau logo 14 340,00 €
- Transport des élèves vers Forméo 44 100,00 €
- Mémorial inauguration 13 000,00 €
- Contribution membres socle métropolitain et à l'AUCAME..... 44 643,00 €

• **63 – Impôts taxes et versements assimilés..... 12 506,37 €**

012 - Charges de personnel et frais assimilés : 2 379 279,78 €
Les dépenses représentent 32% de la section de fonctionnement.



CHARGES DE PERSONNEL - DEPENSES 2016



014 – Atténuation de produits : 1 566 228,24 €
 Les dépenses représentent 21,26% de la section de fonctionnement.

65 – Autres charges de gestion courante 1 282 511,80 €
 Les dépenses représentent 17,41 % de la section de fonctionnement. Elles augmentent de 0,62 % :

- Subventions aux associations 533 300,00 €
- Indemnités des élus : 114 463,00 €
- Fête des jeux : 7 000,00 €
- Service incendie 608 518,00 €

66 – Charges financières75 616,96 €
 Les dépenses représentent 1,02 % de la section de fonctionnement.
 Les intérêts progressent de 7,03 % par rapport à 2015 à cause de la ligne de trésorerie (6 637,52 €)

67 – Charges exceptionnelles62 496,24 €
 ○ Intérêts moratoires : 1 498,24 €
 ○ Subvention relais culturel 60 940,00 €
 ○ Titres annulés..... 58,00 €
 Les dépenses représentent 0,84 % de la section de fonctionnement.

023 – Virement à la section d'investissement : 752 550,00 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- 6811 – Dotations aux amortissements..... 310 227,00 €
Les dépenses représentent 4,21 % de la section de fonctionnement.

b) Recettes

Globalement, la perception des recettes a été bonne.

70. Produits des services	Budget 2016	Réalisé 2016
	637 060,00 €	658 289,00 €

Petite augmentation des recettes due aux redevances culturelles et sociales.

73. Impôts et taxes	Prévu 2016	Réalisé
	4 339 789,00 €	4 487 802,00 €

Perte du produit sur la taxe d'habitation (- 60 000 €) sur décision de l'Etat (dégrèvement TH et FNB), compensée par une récupération de taxe auprès des entreprises dans le cadre de recours entrepris (112 869 €). Recette exceptionnelle.

74. Dotations et participations	Prévu 2016	Réalisé
	1 862 665,00 €	1 835 349,00 €

75. Autres produits de gestion courante	Prévu 2016	Réalisé
	73 000,00 €	93 770,00 €

76. Produits financiers	Prévu 2016	Réalisé
	70 000,00 €	65 175,00 €

77. Produits exceptionnels	Budget 2016	Réalisé 2016
	250 160,00 €	239 250,00 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

a) Dépenses

Le niveau des dépenses est de 78 %. Certaines opérations n'ont pas été réalisées comme l'acquisition du bâtiment de l'ancien tribunal (Mémorial), les travaux d'accessibilité au centre aquatique et à l'école de musique, les investissements au centre aquatique.

b) Recettes

Les recettes n'ont été exécutées qu'à hauteur de 35 %. La raison principale : non récupération du crédit TVA (793 694 €) pour l'opération Mémorial. En cours.

Monsieur Leteurtre relève que la Capacité d'Auto-Financement est négative depuis 3 ans consécutifs.

Monsieur Mesnil précise que l'AUCAME et le Pôle Métropolitain viennent en remplacement de ce qui était réglé habituellement au Pays Sud Calvados (les agents ayant été repris par le Pôle).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget principal.

II. BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	1 545 480,87	240 655,53
Recettes nettes	180 153,26	551 246,35
Résultat net	-1 365 327,61	310 590,82
Résultat reporté	2 163 054,25	1 703 134,20
Résultat 31/12/2016	797 726,64	2 013 725,02

Les principales dépenses :

- Construction 2 ateliers relais sur Ariana 19 846,44 € HT
- Construction 4 ateliers sur Expansia 772 952,93 € HT

Les principales recettes :

- Subventions 4 ateliers 98 387,52 €
- Loyers 502 269,37 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe des Ateliers Relais.

III. BUDGET ANNEXE ARIANA

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	326 009,18 €	324 911,88 €
Recettes nettes	296 952,59 €	332 357,06 €
Résultat net	-29 056,59 €	7 445,18 €
Résultat reporté	12 954,41 €	- 7 445,18 €
Résultat 31/12/2016	-16 102,18 €	0,00 €

Ecritures de stocks et entretien espaces verts.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe ARIANA.

IV. BUDGET ANNEXE CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY

Pas de réalisation sur ce budget en 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY.

V. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	104 542,96	2 368 815,75
Recettes nettes	70 607,04	2 731 429,91
Résultat net	- 33 935,92	362 614,16
Résultat reporté	20 807,94	301 590,40
Résultat 31/12/2016	-13 127,98	664 204,56

Une économie de 75 973,95 € a été réalisée concernant le marché des déchets ménagers suite à la diminution des prix unitaires liée à la baisse des révisions de prix.

Monsieur Turban précise que :

- le volume de collecte des déchets ménagers a été moindre cette année ;
- le taux de TGAP a été moins important que ce qui était prévu car le centre d'enfouissement est habilité à produire du gaz. Ceci a conduit à une économie de 40 000 € ;
- dans les déchèteries, il y a eu moins de collecte d'encombrants et des déchets verts ce qui a permis une économie d'environ 32 530 € ;
- des économies ont également été faites sur le personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du service déchets ménagers et assimilés.

VI. BUDGET ANNEXE EXPANSIA

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	43 528,73	325 559,33
Recettes nettes	180 452,40	13 335,11
Résultat net	136 923,67	-312 224,22
Résultat reporté	34 640,60	- 22 836,27
Résultat 31/12/2016	171 564,27	- 335 060,49

Entretien espaces verts zone.

Les résultats nets de ce budget sont faussés car les stocks finaux n'ont pas été comptabilisés en 2016 (cela n'empêche pas l'édition des comptes de gestion) faute de crédits suffisants.

Il conviendra de régulariser ces écritures sur l'exercice 2017. Pour information, voici la tendance avec les écritures de stocks finaux :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat net 2016	-200 893,32 €	25 593,27 €
Résultat reporté	34 640,60 €	-22 836,27 €
Résultat au 31/12/2016	- 166 253,22 €	+2 757,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe EXPANSIA.

VII. BUDGET ANNEXE FJT

Pas de réalisation sur ce budget en 2016

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS.

VIII. BUDGET ANNEXE MARTINIA

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	943 701,45	930 097,92
Recettes nettes	774 760,89	956 589,05
Résultat net	- 168 940,56	26 491,13
Résultat reporté	55 590,11	-15 770,83
Résultat 31/12/2016	- 113 350,45	10 720,30

Principales dépenses :

Maîtrise d'œuvre zone et fouilles archéologiques 145 459,63 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe MARTINIA.

IX. BUDGET ANNEXE METHANEA

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	155 054,17	144 934,91
Recettes nettes	135 822,84	155 054,17
Résultat net	- 19 231,33	10 119,26
Résultat reporté	262 086,16	-19 231,33
Résultat 31/12/2016	242 854,83	- 9 112,07

Écritures de stocks

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe METHANEA.

X. BUDGET ANNEXE PONT D'OUILLY

Pas de réalisation sur ce budget en 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Pont d'Ouilly.

XI. BUDGET ANNEXE SPANC

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	4 725,60	311 869,17
Recettes nettes	192,90	317 775,00
Résultat net	- 4 532,70	5 905,83
Résultat reporté	5 396,14	21 376,29
Résultat 31/12/2016	863,44	27 282,12

Aides perçues par le CD14 et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour être redistribuées auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur assainissement individuel : 245 536 €.

Monsieur Turban précise que l'Agence de l'eau a reversé 11 280 € pour la gestion de ces dossiers de subventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

FINANCES - COMPTES DE GESTION 2016 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Le conseil est invité à se prononcer sur les comptes de gestion 2016 des différents budgets de la collectivité. Ces comptes représentent l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 réalisée par le receveur communautaire, les écritures réalisées étant conformes à celles des comptes administratifs.

FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats du budget principal 2016 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 014 054,58 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	620 681,29 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	393 373,29 €
Total affecté au c/1068 :	620 681,29 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0
Déficit à reporter (ligne 002)	

➤ **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats du budget déchets ménagers 2016 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	664 204,56€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 961,98€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	650 242,58€
Total affecté au c/1068 :	13 961,98€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0
Déficit à reporter (ligne 002)	

PROJET DE BUDGET PRIMITIF ET TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

En préambule, Monsieur Leteurtre remercie Florence Fournel pour le travail réalisé sur le budget et la fiscalité.

Il explique qu'après accord du bureau communautaire, il est proposé aux élus communautaires de faire une présentation en amont, du budget primitif, en huis clos, avant la présentation publique prévue en avril 2017.

Le Conseil communautaire, accepte, à l'unanimité, de traiter le point suivant à huis clos.

A – RETROSPECTIVE SITUATION FINANCIERE

Le compte administratif 2016 caractérise une situation financière qui se dégrade considérablement.

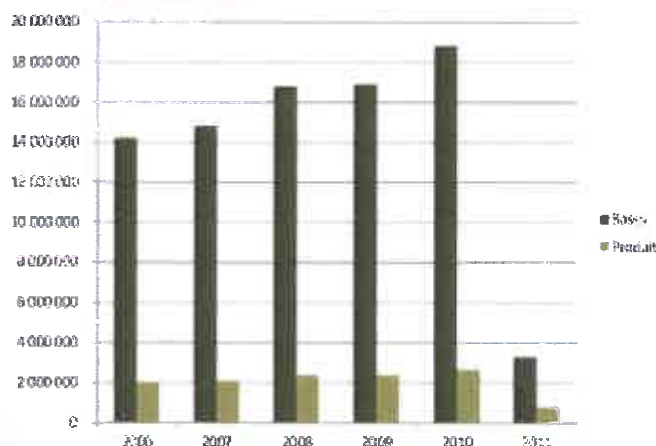
Celle-ci n'est pas nouvelle et il faut remonter à plusieurs années en arrière pour en expliquer les origines.

1) La réforme de la taxe professionnelle

- En 2010, la Communauté de Communes du Pays de Falaise avait des bases de taxe professionnelle s'élevant à 18 785 000 €.
- Ce qui donnait un produit fiscal de 2 663 713 €
- Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les bases d'imposition 2011 ont été bouleversées puisque le montant est tombé à 3 269 000 euros pour un produit fiscal de 790 489 euros !! Soit trois fois moins.

Evolution de la taxe professionnelle 2006/2011

Année	Bases	Produit
2006	14 219 000	2 014 972
2007	14 779 000	2 095 001
2008	15 808 000	2 383 396
2009	16 884 000	2 394 151
2010	18 785 000	2 672 889
2011	3 269 000	790 489



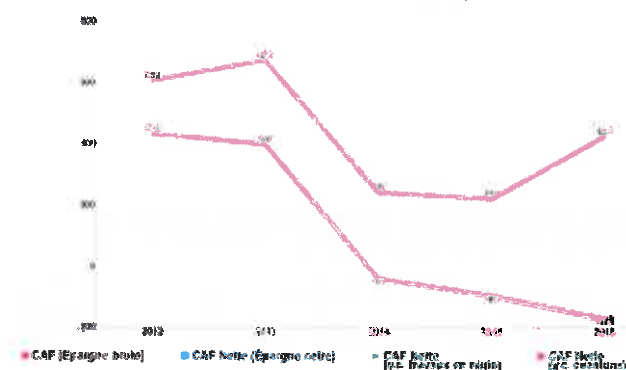
Dès lors, la Communauté de Communes du Pays de Falaise aurait dû créer une fiscalité mixte qui n'existait pas afin de financer le fonctionnement des services publics et les futurs investissements.

D'autant, qu'à cette époque, le transfert de fiscalité Conseil Général-Communauté de Communes du Pays de Falaise était neutre pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti, et que le foncier bâti était à zéro.

Rappelons qu'en 2011, le montant de l'excédent de fonctionnement s'élevait à 1 586 428 euros.

2) Une épargne négative

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



Au compte administratif 2013, l'épargne nette s'élevait à 396 038 €.

Au compte administratif 2014, l'épargne était négative (- 40 602 €). En effet, en 2014, suite au passage en budget annexe des Déchets Ménagers, le budget principal a reversé 364 368 euros au titre des excédents de fonctionnement et d'investissement. Il est évident que ce reversement, ajouté à d'autres opérations, a considérablement contribué à fragiliser notre situation financière. Il faut savoir qu'une épargne nette négative souligne un risque de déséquilibre budgétaire, les ressources en provenance de la section de fonctionnement ne permettant pas de rembourser le capital de la dette en place.

Face à cela, il convient de rappeler que la règle de l'équilibre budgétaire ne repose pas sur une règle mais sur un ensemble de quatre règles :

- Les dépenses et les recettes doivent être sincères,
- Les dépenses de la section de fonctionnement doivent être couvertes par des recettes de même nature,
- La section d'investissement est équilibrée
- Au sein de la section d'investissement, le remboursement normal du capital des emprunts doit être couvert par des recettes hors emprunts et subventions.

3) Une fiscalité en demi-teinte

Description	2012			2013			2014			2015			2016		
	Base P ¹ 2012	Taux 2012	Produit Fiscal	Base P ¹ 2013	Taux 2013	Produit Fiscal	Base P ¹ 2014	Taux 2014	Produit Fiscal	Base P ¹ 2015	Taux 2015	Produit Fiscal	Base P ¹ 2016	Taux 2016	Produit Fiscal
Cotisation foncière des Entreprises	3 472 000		619 695	3 411 000	24,03%	820 500	4 230 000	24,06%	1 016 564	4 213 000	24,08%	1 004 480	4 462 000	20,04%	1 262 470
Taxes d'habitation	19 015 000	6,67%	1 237 750	18 420 000	6,91%	1 264 671	19 022 000	6,97%	1 325 930	19 267 000	6,91%	1 342 594	19 485 000	7,23%	1 417 226
Taxe foncière sur le bâti	14 051 000			15 428 000	0,0%		15 000 000	0,0%		16 888 000			16 429 000	0,0%	40 356
Taxes foncières (non bâties)	2 000 000	1,00%	44 000	2 080 000	1,60%	44 000	2 722 000	0,0%	40 365	2 742 000	1,00%	40 367	2 768 000	2,39%	47 480
Taxe Additionnelle PNB			44 287			43 553			44 907			44 750			44 287
IFER			177 260			161 504			170 807			173 687			176 243
TASCOM			167 164			1 267 482			272 663		1,00%	204 850			743 747
CVAC			600 735			611 150			694 716			694 850		1,66%	291 275
TOTAL			2 140 280			2 222 446			2 422 082			2 462 081			2 542 229

Entre 2012 et 2016, le produit fiscal a augmenté de 17 % mais :

- Stagnation des bases de TH entre 2015 et 2016
- Baisse notable de la CVAC (-4,2 %).

Le reste évolue mais le produit reste faible.

Bases	Produit
Bases TH provisoires notifiées 2016 = 20 327 000 €	Produit attendu = 1 477 773 €
Bases TH définitives 2016 = 19 495 020 €	Produit attendu = 1 417 288 €
(Nov. 2016) Différence : - 60 485	

4) Des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes entre 2014 & 2016

- A partir de 2009 et les années suivantes, les recettes baissent mais les charges, pour certaines, sont maîtrisées.
- L'épargne brute est insuffisante pour rembourser le capital de la dette et dégager du solde positif destiné à alimenter le fonds de roulement ou autofinancer les investissements. Pour être bien, la CDC devrait dégager une épargne brute de 700 000 €.
- Augmentation des dépenses de gestion et des charges à caractère général entre 2014 et 2016 qui passent de 1 million à 1,7 millions.
- Dans le même temps, les recettes de gestion n'augmentent que de 5,5 %.
- Mobilisation trop importante de l'excédent de fonctionnement au détriment de la fiscalité. L'utilisation de l'excédent a servi à pérenniser certaines dépenses.

Fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général (2014/2016) : +25 %

- DSP Récréa + 150 000 € et AIPF + 43 300 €
- Etude OPAH CIAS : 51 837 €
- Aucame : 30 410 €
- Pôle Métropolitain : 14 233,50.
- Permanence habitat : 16 423 €
- Remboursement frais grands bureaux : 13 694 €
- Loyer des grands bureaux : 13 000 € /an

012 Charges de personnel (2014/2016) : + 15 % soit 307 819 €

- Embauche d'un technicien : dont ATESA? = 7 573 € en 2016
- Un chargé de mission
- 1,5 ETP service droit des sols : 2015 = 21 189 € et 2016 = 71 219 €
- ½ temps chargé de mission cadre de vie
- Obligations statutaires

65 Autres charges de gestion courante (2014/2016) : + 2,49 %

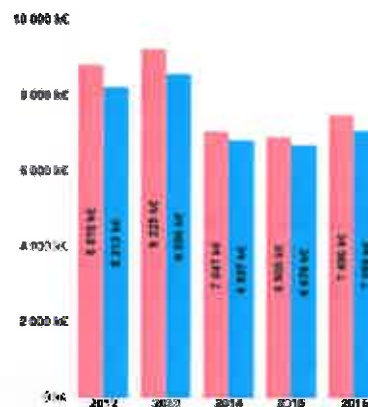
Recettes

70 Produits et services (2014/2016) : + 23,48 %

73 Impôts et taxes (2014/2016) : + 12 %

74 Dotations et participations (2014/2016) : - 12 %

Section de fonctionnement (hors reports)



■ Recettes de fonctionnement ■ Dépenses de fonctionnement

Investissement

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilés (2014/2016) : + 213 %

- Emprunt Mémorial + écritures régularisation médiathèque

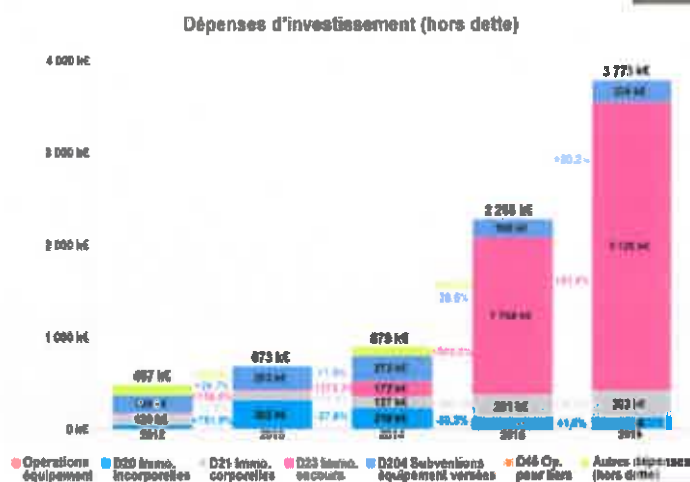
- Elaboration du SCOT : autofinancement d'un montant de 142 522 €

21 Investissements corporels (2014/2016) : + 235 %

23 Investissements en cours (2014/2016) : + 1800 %

Recettes

13 Subventions d'investissement (2014/2016) : + 461 %



5) Une baisse régulière de l'excédent de fonctionnement et des résultats des comptes administratifs contrastés

Résultat compte administratif par année

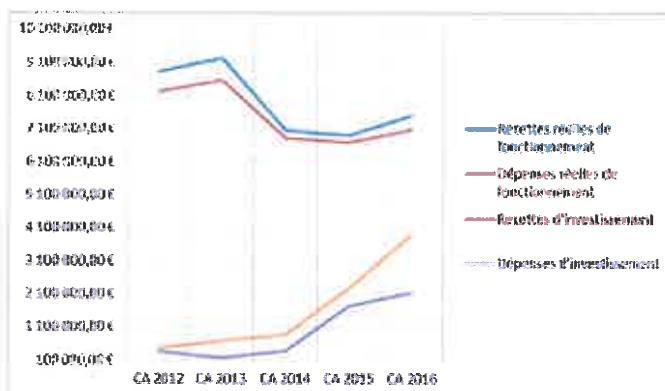
Excédent de fonctionnement reporté par année

Année	Fonctionnement	Investissement
2011	629 139,73 €	44 599,86 €
2012	603 571,45 €	- 74 291,87 €
2013	493 344,67 €	- 348 583,91 €
2014	145 470,15 €	57 210,14 €
2015	5 252,63 €	1 872 093,09 €
2016	230 772,76 €	- 2 344 414,99 €

Année	Excédent
2011	1 586 428,21 €
2012	1 931 091,79 €
2013	1 674 521,68 €
2014	778 029,19 €
2015	783 281,82 €
2016	393 373,29 €

6) Recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes réelles de fonctionnement	8 816 071	9 224 691	7 047 071	6 900 004	7 485 844
Dépenses réelles de fonctionnement	8 212 501	8 556 195	6 807 303	6 676 330	7 059 372
Recettes d'investissement	363 645	162 593	371 952	1 735 028	2 139 516
Dépenses d'investissement	466 897	672 779	878 585	2 268 312	3 885 694

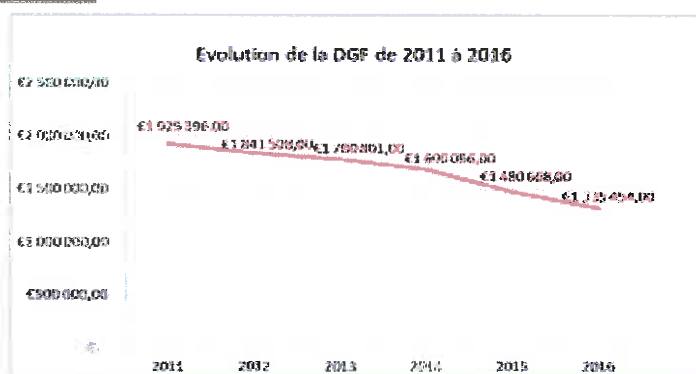


7) Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

En 2013, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élevait à 1 780 801 euros.

A partir de 2014, décidée par l'Etat, une contribution de la CdC au redressement des finances publiques a été mise en place.

Elle s'est traduite par les prélèvements cumulés suivants :



Année	Montant	Prélèvement cumulé
2014	76 370 €	} 258 576 €
2015	182 206 €	
2016	131 180 €	
		} 389 756 €

En 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement totale est de 1 335 454 €. En 3 ans, la Communauté de Communes du Pays de Falaise aura perdu 22 % de sa dotation, ce qui représente 5 % des recettes de fonctionnement.

8) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

- 2012 : 50 465 €
- 2013 : 181 469 €
- 2014 : 279 219 €
- 2015 : 377 032 €
- 2016 : 463 443 €



B – PROJET DE BUDGET PRIMITIF

B.1 – BUDGET PRINCIPAL

L'ébauche du budget primitif 2017 du budget principal vous est présentée volontairement en déséquilibre. Voici ci-dessous les montants par section :

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	4 479 519.28	7 630 143.02
Recettes	3 378 945.29	7 891 600.93
Différence	- 1 100 573.99	261 457.91

Soit un déséquilibre global de – 839 116,08 €. Le recours à une hausse de la fiscalité est inévitable, le budget de la Communauté de communes devant retrouver une capacité d'autofinancement positive.

a) Principales dépenses de fonctionnement :

Montant total7 630 143 €

Principales opérations :

- Dépenses de personnel2 487 369 €
- Attribution de compensation + FNGIR1 590 582 €
- Contingent incendie 620 000 €
- Contribution Récréa 573 529 €
- Subventions aux associations..... 530 200 €
- Indemnités élus 118 500 €

- Intérêts de la dette.....	79 555 €
- TOTAL.....	(79 %) 5 999 735 €

b) Principales dépenses d'investissement :

Le niveau d'investissement est important et se situe à 4 479 520 €. Parmi les opérations les plus importantes, on trouve :

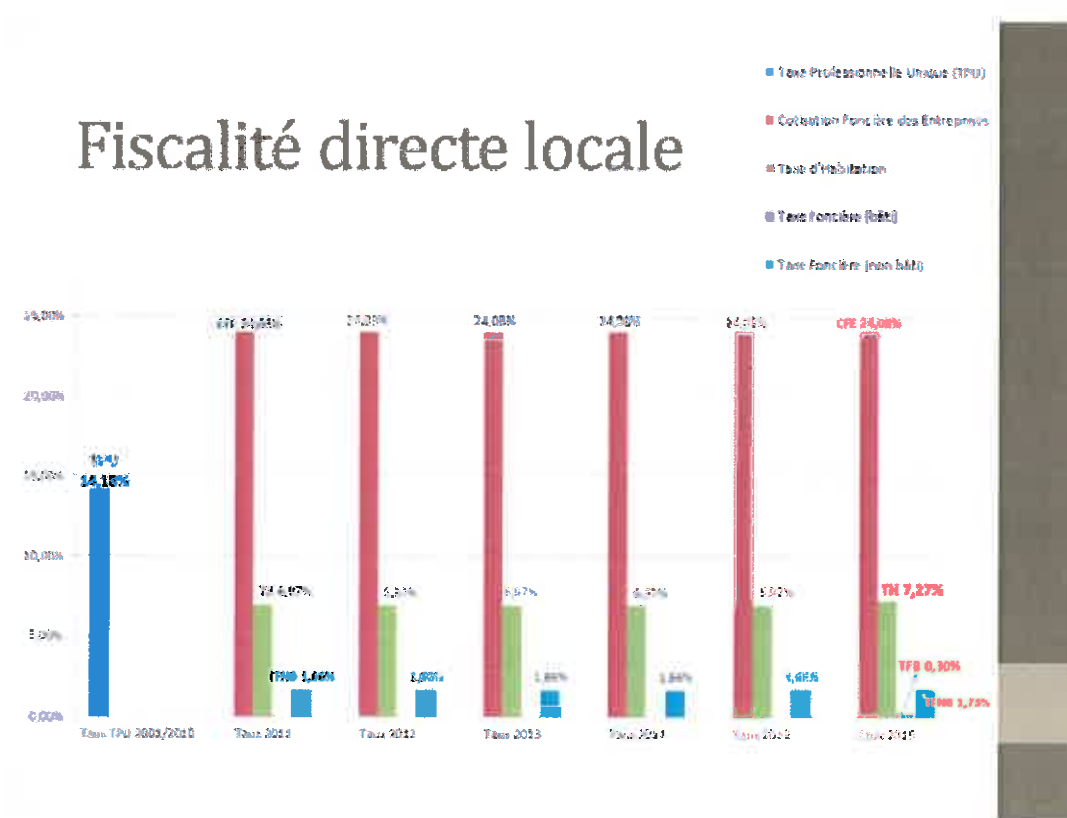
- Les immobilisations corporelles (bât tribunal + siège social)	1 321 616 €
- Déficit d'investissement reporté.....	934 343 €
- Subventions d'équipement versées.....	487 909 €
- Remboursement capital de la dette.....	402 885 €
- Construction Morteaux-Couliboeuf et solde Mémorial.....	168 970 €
- Frais d'études	121 556 €
- Avance budget assainissement	80 000 €
- TOTAL.....	3 517 279 €

c) Principales recettes d'investissement :

Les principales recettes sont :

- Récupération TVA Mémorial.....	793 694 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé + FCTVA	720 681 €
- Emprunt.....	500 000 €
- Subventions.....	211 330 €
- TOTAL.....	2 225 705 €

B.2 – ELEMENTS DE FISCALITE ET SCENARIOS



Fiscalité des EPCI 14 – Taux votés en 2016

EPCI	TH	FB	FNB	CFE
CDC Pays de Falaise	7.27	0.30	1.73	24.08
Condé Intercom	10.49	4.01	10.54	23.02
Côte Fleurie	4.64	5.73	10.51	23.14
Cœur de Nacre	7.48	1.10	3.47	22.67
Isigny Grandcamp	10.49	12.19	17.14	19.14
Vallée d'Auge	10.21	5.68	8.78	20.46
Blangy Intercom	8.12	1.75	3.20	20.87
Cingal(FA)	11.10	12.24	21.41	12.04 17.84 (FP2)
Suisse Normande	11.10	6.37	1.78	21.06
Vire	3.49	4.11	4.85	21.71
Argentan	9.20	10.37	11.95	23.03

Moyenne des taux votés par EPCI du Calvados

DESIGNATION	TAUX
Taxe d'habitation	8,77 %
Foncier bâti	5,70 %
Foncier non bâti	8,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises	21,67 %

Synthèse – scénario 1

Description	2016			2017 scénario 1				
	Base 2016	Taux 2016	Produit actuel	Base (1) 2016	Taux proposé	Produit Fiscal envisagé	Variation du taux scénario 1 / 2016	Montant variation scénario 1 / 2016
Contribution Familiale des Patrons	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	0	€
Taxe d'habitation	19 495 020	7,17%	1 417 147,94 €	19 495 020	6,77%	1 309 710,26 €	-1,4	-363 425,36 €
Taxe Foncière (IMJ)	16 452 000	0,30%	49 350,00 €	16 452 000	2,55%	421 171,20 €	+1,3	+371 815,20 €
Taxe Foncière (non bâti)	2 768 000	1,31%	47 266,10 €	2 768 000	1,38%	57 058,40 €	+0,1%	+4 152,00 €
TOTAL			1 574 193,64 €			1 968 308,26 €		349 357,80 €

(1) Base 2016 car les bases 2017 ne sont pas encore connues

Synthèse – scénario 2

Description	2016			2017 scénario 2				
	Base 2016	Taux 2016	Produit actuel	Base (1) 2016	Taux proposé	Produit Fiscal envisagé	Variation du taux scénario 2 / 2016	Montant variation scénario 2 / 2016
Contribution Familiale des Patrons	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	0	- €
Taxe d'habitation	19 495 020	7,27%	1 417 257,95 €	19 495 020	9,10%	1 785 761,83 €	+1,83%	368 485,88 €
Taxe Foncière (IMJ)	16 452 000	0,30%	49 350,00 €	16 452 000	2,55%	421 171,20 €	+2,36%	371 815,20 €
Taxe Foncière (non bâti)	2 768 000	1,31%	47 266,10 €	2 768 000	1,38%	57 058,40 €	+0,15%	+4 152,00 €
TOTAL	43 202 020		1 574 193,64 €			3 339 423,03 €		743 423,08 €

Synthèse – scénario 3

Base fiscale	2016			2017 scénario 3				
	Base 2016	Taux 2016	Produit actualisé	Base 2017	Taux proposé	Produit fiscal actualisé	Variation de recettes scénario 3 / 2016	Écart de fonctionnement scénario 3 / 2016
Calcul des Fonctions des Impôts mixtes	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	0	- €
Taxe d'habitation	19 495 020	7,27%	1 417 287,95 €	19 495 020	9,48%	1 848 127,90 €	+2,21	-430 839,94 €
Taxe Professionnelle (TP)	16 452 000	0,30%	49 356,00 €	16 452 000	3,38%	554 789,60 €	+3,68	605 433,60 €
Taxe Foncière (sur la base)	2 768 000	1,73%	47 885,40 €	2 768 000	1,88%	52 038,40 €	+0,15	-4 152,00 €
TOTAL	48 202 020		2 594 998,95 €			3 635 425,50 €		1 040 426,54 €

(*) Bases 2016 car les bases 2017 ne sont pas encore connues

C – DEBAT SUR LA FISCALITE ET LES SCENARIOS PROPOSES

Monsieur Leteurtre indique que le projet de budget tel qu'il est présenté nécessitera inévitablement une augmentation de la fiscalité.

Monsieur Gasnier souhaite rappeler les raisons pour lesquelles la Communauté de communes n'est pas passée à l'époque à la fiscalité mixte, à savoir qu'il était difficile, voire indéfendable d'expliquer aux habitants qu'ils allaient payer davantage d'impôts alors que la Communauté de communes dégageait un excédent de fonctionnement. Les élus avaient cependant conscience que la réforme de la Taxe Professionnelle générerait des pertes de ressources.

Monsieur Leteurtre répond qu'il ne s'agit pas d'être dans l'accusation et que les explications de Monsieur Gasnier sont tout à fait légitimes. Il explique avoir eu conscience dès son retour en 2014, que la collectivité n'échapperait pas à la mise en place de cette fiscalité mixte, au vu notamment des investissements prévus. Il se reproche ne pas avoir réagi plus rapidement en proposant cette solution dès 2015 mais l'enjeu portait sur le Mémorial, afin de le sortir dans les temps. Selon lui, les 0,30 de point en plus de fiscalité décidé en 2016 ne suffisent pas.

Sa vision est très simple et claire : ce qui manque c'est ce que l'Etat a pris car la Collectivité ne connaît pas de dérive en matière de fonctionnement. En effet, la perte cumulée des recettes de l'Etat est de 800 000 €. La CVAE qui n'est pas contrôlée par la Collectivité a entraîné une perte supplémentaire de 100 000 € ; la réforme de la TP a pénalisé le territoire du Pays de Falaise alors même que la collectivité investit pour créer de l'emploi.

Il a conscience des efforts fournis par l'ensemble des acteurs du territoire mais le retour financier n'est pas celui qui était espéré.

Il souligne également que le territoire est éligible au FPRIC, ce qui traduit la pauvreté du territoire.

Il ajoute par ailleurs que dans un contexte toujours plus difficile pour l'obtention des subventions, les engagements financiers ont été tenus pour le Mémorial, financé à 75 % par des subventions. De plus, il faut continuer de développer le territoire.

Il prend pour exemple l'investissement prévu pour la médiathèque à Morteaux-Couliboeuf car 80 % de subventions seront obtenues et qu'il n'y aura pas de charges de fonctionnement supplémentaire.

Il ajoute que les entreprises ne peuvent plus supporter seules ces investissements communautaires.

En comparaison avec d'autres territoires, les CFE de Vire ou encore de Condé intercom sont basses mais cela résulte de la présence d'un bassin industriel fort.

Il pense que si les investissements ne sont pas faits maintenant, cela sera plus compliqué par la suite.

Monsieur Leteurre fait ensuite lecture de la lettre envoyée par les élus de la micro-région n°3 :

« Les élus de la micro-région n°3 sont conscients des difficultés financières rencontrées par la CDC du Pays de Falaise, néanmoins, ils se permettent d'attirer l'attention sur l'augmentation des taux d'imposition qui sera difficile à supporter pour nos contribuables.

Il ne faut pas oublier que la taxe GEMAPI apparaîtra pour la première fois sur la feuille d'impôt et que la taxe d'ordures ménagères va connaître une nouvelle augmentation.

Il nous semble indispensable de réduire, dès à présent, les dépenses dans les domaines les plus déficitaires au sein de notre intercommunalité.

Etant au contact et à l'écoute de nos concitoyens au quotidien, nous connaissons leurs difficultés. N'oublions pas que les charges financières supplémentaires de tous ces impôts s'avéreront douloureuses pour certaines familles.

En conclusion, réduire nos dépenses doit être une priorité déterminante pour l'amélioration de nos finances avant de penser à obtenir de nouvelles recettes. »

En réponse à cette lettre Monsieur Leteurre pose la question de savoir quels sont les domaines les plus déficitaires et répond qu'il s'agit de ceux qui ne génèrent pas de recettes à savoir : les associations, le centre aquatique, le contingent incendie, l'instruction droit des sols, l'attribution de compensation aux communes, l'Atesat, la dotation patrimoine voirie, entre autres. Les élus cherchent des solutions et le bureau communautaire a indiqué qu'il faut réduire l'investissement de 1,5 Millions d'€uros à 830 000 €. Pour ce faire, la Communauté de communes est actuellement en négociation avec la Ville de Falaise pour reporter l'acquisition du Mémorial.

Monsieur Leteurre invite à regarder le taux du foncier bâti, la moyenne montre un taux supérieur à 4 %. Il faut également avoir à l'esprit que la Communauté de communes exerce sur le territoire, 16 des 19 compétences possibles.

Monsieur Maunoury précise que l'argument exposé ce soir a déjà été entendu à l'occasion d'autres réunions, à savoir que tout est lié à la baisse de la DGF. Il explique que depuis 2012, l'Etat a ponctionné, par le biais de la baisse de la DGF, la somme de 1,5 Million d'€uros. En parallèle, la mise en place du FPRIC a permis de récupérer 1,35 Million d'€uros, soit une perte de seulement 150 000 €. A cela, il faut ajouter des subventions reçues (DETR, DSIL) l'année dernière. Il consent néanmoins que certains transferts de l'Etat n'ont pas été accompagnés de ressources.

Il rappelle que Monsieur Cassiaux, notamment en commission des finances, a déjà alerté à plusieurs reprises sur la situation, en indiquant que la trajectoire était mauvaise, ce qui a déjà conduit à une fiscalité mixte en 2016. Il exprime son accord sur le fait que la fiscalité aurait dû arriver beaucoup plus tôt, mais les

élus se sont mis dans cette situation eux-mêmes, alors qu'ils avaient connaissance des investissements à venir. Pour lui, la responsabilité revient donc aux élus, élus qui ont voté successivement les budgets et il lui semble, par conséquent, compliqué que les habitants portent le poids de cette erreur.

Il regrette qu'un diagnostic financier n'ait pas été établi au départ de la mandature sur les investissements souhaités et sur les possibilités financières.

Après calcul, il indique que l'ensemble des ménages va être touché par une augmentation allant de 35 à 100 €.

Il pense que toucher au levier fiscal est nécessaire mais il faut le faire de manière moins importante et en réfléchissant à d'autres moyens ; par exemple, pourquoi ne pas augmenter la taxe de séjour qui est la plus basse de la région ? L'étude PLUI est-elle indispensable ? Le taux de la TEOM peut-il être neutralisé pour limiter l'impact de la hausse ? Il pense également à une nouvelle répartition du FPRIC entre la Communauté de communes et les communes.

Monsieur Gasnier trouve inacceptable d'entendre dire que les élus sont responsables de cette situation. Il rappelle que lorsque la réforme de la Taxe Professionnelle a été mise en place, les élus ne savaient pas où ils allaient, que la visibilité sur plusieurs budgets était nulle. Il demande alors comment les élus auraient pu expliquer aux habitants la mise en place d'un impôt supplémentaire alors que le budget de fonctionnement était largement excédentaire et que le volume d'investissements n'était pas très bien connu. De plus, les élus ne savaient pas non plus quelles compétences l'Etat allait transférer aux collectivités. Il conclut donc sur le fait que ce dossier était indéfendable à l'époque auprès des habitants.

Monsieur Turban répond à Monsieur Maunoury sur la suggestion de réduire les taux d'enlèvement des Ordures Ménagères. Il indique qu'un nouvel appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers va être lancé pour 2018 et que la société actuelle s'est aperçue qu'elle perdait de l'argent sur le marché ; par conséquent, il peut être prévisible que les montants appliqués jusqu'à maintenant soient revus à la hausse. De plus, un pôle environnemental doit voir le jour afin de fermer les déchèteries de Soulangy et Noron-l'Abbaye qui ne sont plus du tout aux normes. Il reste donc prudent sur le maintien du taux cette année et sur une éventuelle baisse l'année prochaine.

Monsieur Mesnil a l'impression de se retrouver en 2001 quand il est arrivé en tant qu'élu communautaire. A l'époque, il rappelle que les élus n'osaient pas regarder l'avenir du fait de la fermeture de Moulinex. Mais la décision avait été prise de continuer à créer une dynamique sur le territoire plutôt que de se replier. En l'occurrence, il pense qu'effectivement, il aurait été opportun de mettre en place cet impôt avant même si personne ne souhaite le faire. Il réaffirme cependant qu'il ne s'agit pas de trouver un coupable à cette situation.

Concernant la DGF, il relève que la perte cumulée pour la Communauté de communes a été de 745 000 € et que, malgré de prochaines élections, malgré l'arrivée de nouvelles compétences comme l'assainissement, le désengagement de l'Etat se poursuivra. Il pense que la solution passe par l'accueil d'entreprises nouvelles pour dynamiser le territoire. Il faudra jauger les choses de façon très réaliste pour ne pas avoir à revenir sur cette problématique chaque année. Cela passe par une vision à long terme, la construction collégiale d'un budget et des orientations à définir pour l'avenir du territoire.

Il conclut sur le besoin de discuter du pacte financier et fiscal mais pense qu'au vu des bases fiscales de la Ville de Falaise, les communes rurales ne feront pas d'économies.

Monsieur Leteurtre indique ne jamais faire d'attaque politique gratuite mais le constat du désengagement de l'Etat est là. Il ne croit pas qu'il faille mettre le FPRIC et la DGF sur la même ligne. Concernant la taxe de séjour, elle représente aujourd'hui 18 000 € ; même si cette taxe doublait, cela ne

serait pas significatif. Il est d'accord avec Monsieur Turban sur la volonté d'anticiper et d'investir pour l'avenir d'autant que les déchèteries de Noron-l'Abbaye et Soulangy ne pourront plus se maintenir à terme.

Il souligne que pendant des années, les entreprises du Pays de Falaise ont été sollicitées pour essayer de compenser la baisse de 800 000 € de dotations de l'Etat ; il lui semble légitime de demander aussi aux habitants de participer à l'effort collectif.

Outre cette possibilité, il ne voit pas où les économies pourraient être faites, à part la solution radicale de fermer un service. Il pose la question de la fermeture de la Médiathèque ou de l'École de musique mais alors quel avenir pour les enfants du Pays de Falaise ?

Il consent également en réponse aux propos de Monsieur Maunoury qu'en mettant en place plus vite cet impôt pour les ménages, la marche eût été plus progressive.

Madame Hinard relève que l'effort serait moins important pour les habitants si les maires avaient fait l'effort d'une autre répartition du FPRIC.

Elle s'interroge sur l'augmentation éventuelle des tarifs de l'école de musique et de la médiathèque trouvant les prix actuels bas. Elle demande que les élus aient bien à l'esprit que la taxe sur le foncier bâti est principalement payée par des propriétaires retraités qui ont déjà des difficultés à s'en sortir.

Madame Rousseau demande s'il n'est pas possible d'augmenter davantage la taxe sur le foncier non bâti tout en respectant le principe de liaison des taux.

Monsieur Leteurtre explique que rien n'est figé et que la philosophie est de rendre des services aux communes. Il indique que tous les sujets - FPRIC, dotation patrimoine voirie, services apportés - peuvent être discutés. Il souligne néanmoins que les investissements doivent se faire maintenant pendant que des crédits sont encore possibles.

Il rappelle que la présentation aujourd'hui porte sur la discussion du montant à atteindre, à quel taux et avec quelle répartition.

Monsieur Dubost indique avoir de l'empathie avec les habitants sur le fait de lever l'impôt mais qu'il s'agit de la responsabilité des élus. Il remarque également que la Communauté de communes, à juste titre, embauche beaucoup de personnes alors qu'une mutualisation est en cours depuis 3 ans, notamment avec la Ville de Falaise et qu'il ne voit pas ce processus avancer.

Concernant la culture et notamment l'école de musique, il expose que des efforts sont déjà réalisés : l'éclairage a déjà été modifié pour un tiers pour baisser les coûts de fonctionnement. Par ailleurs, si une hausse des prix devait intervenir, cela ne pourrait compenser la différence. Sur les abonnements de la médiathèque, il souligne l'importance ne pas créer un obstacle à l'accès à la culture. Il se demande si le montant de 40 € d'abonnement est une somme importante ou pas.

Sur les taux, il demande une égalité d'augmentation et une répartition équitable pour avoir une assise politique et faire en sorte que, notamment les personnes âgées ne soient pas les plus impactées.

Monsieur Leteurtre ne souhaite pas avoir ce débat tous les ans. Même si cela est douloureux, il pense que le meilleur moyen est de mettre en place ce levier fiscal une bonne fois pour toutes pour ne plus y revenir. Les scénarios proposés (cf tableaux ci-dessus) restent raisonnables et prennent en compte la prospective sur les investissements à venir. Outre le pacte financier et fiscal à évoquer, il faudra aussi prendre en compte le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi que mettre en place, un Programme Pluriannuel de Fonctionnement. Pour lui, la Communauté de communes dispose désormais des outils nécessaires et notamment d'un animateur territorial qui était indispensable et qui permet à la Communauté de communes de signer l'un des premiers contrats de ruralité du département.

Monsieur André relève que les maires sont très soucieux de leurs concitoyens. Néanmoins, il pense également que les habitants sont intelligents et qu'ils seront capables de comprendre qu'ils ont pu bénéficier jusqu'à maintenant de réduction d'impôts mais qu'aujourd'hui, ils doivent contribuer à payer les services.

Il pense qu'il existe deux possibilités : soit il y a rupture de la dynamique d'investissement, soit il y a une continuité dans la dynamique d'investissement liée à une politique dynamique de ressources fiscales.

Monsieur Huet répond qu'il ne s'agit pas d'une question d'intelligence. Il relate qu'il est difficile de faire comprendre aux habitants les services rendus par la Communauté de communes notamment lorsque les maires annoncent un chiffre comme celui du SDIS (600 000 €).

Monsieur Mesnil répond que la promotion du territoire et la communication étaient en déficit mais que la situation va se rétablir. Pour répondre à Madame Hinard sur le coût de la médiathèque ou de l'Ecole de musique, il rappelle qu'il s'agit d'une politique axée sur la jeunesse, tout comme pour le centre aquatique ou encore pour les subventions aux associations : c'est le choix d'un effort politique pour éviter de voir les jeunes du territoire en errance.

Madame Hinard rejoint les propos de Messieurs André et Mesnil : elle ne remet pas en question les services apportés à la population. Elle insiste sur le fait que la personne âgée supporte le plus les taxes : la taxe des ordures ménagères alors qu'elle est seule dans sa maison, la taxe d'Habitation, la taxe sur le foncier bâti qui augmente pénalisant les personnes qui ont eu le malheur d'acheter une maison il y a 30 ans. Par conséquent, même si des services sont rendus à la population âgée, c'est à la population jeune que la collectivité rend le plus de service et il conviendrait pour cela de taxer davantage cette population plutôt que la population âgée.

Monsieur Macé pense qu'il ne faut pas se focaliser sur les différents taux et rappelle que les scénarios proposés sont effectués sur la base sur les produits fiscaux de 2016, ceux de 2017 n'étant pas encore connus.

Concernant l'augmentation des tarifs de l'Ecole de Musique, il pense que c'est aussi restreindre l'accès à la culture des enfants plus défavorisés (pouvoir jouer demain d'un instrument). Selon lui la musique n'est pas superflue.

Il pense que l'augmentation des taux est inévitable et qu'il convient de les fixer en fonction des besoins d'ici la fin de la mandature.

Pour répondre à Monsieur Maunoury, il consent que la marche à atteindre va être haute, faute d'avoir mis en place la fiscalité beaucoup plus tôt. Il indique regretter la mise en place modérée, l'année dernière, de la fiscalité mixte mais revient sur le fait que personne ne pouvait prévoir que l'Etat amoindrirait les bases prévues qui engendreraient un manque à gagner de 60 000 €. Il regrette aussi que la répartition du FPRIC soit restée à 55 % pour la Communauté de communes et 45 % pour les communes.

Il souligne que personne n'a envie d'augmenter les impôts mais les élus sont aussi là pour mettre en harmonie les finances avec les investissements.

Pour finir, il rappelle que les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire posent toujours la question de l'environnement économique, associatif, scolaire, ... L'offre de services est important pour l'accueil des entreprises et des populations.

Monsieur Leteurtre explique que le territoire doit rester attractif. Il prend l'exemple du bâtiment de Normandie Plats Cuisinés, vide en 2014, et qui accueille aujourd'hui la société FRIAL. Celle-ci emploie entre

60 et 80 personnes. Sur le site de Moulinex, les Labo Gilbert compte 47 CDI à ce jour et verra l'arrivée de nouveaux salariés pour l'été 2017.

Monsieur Leteurre rappelle qu'il s'agit là du développement global d'un pays et que la Communauté de communes n'a pas vocation à devenir un territoire dortoir.

Madame Dewaële-Canouel souligne que l'époque change et que les collectivités ne peuvent plus se permettre certaines dépenses avec l'argent public qui devient de plus en plus rare. La loi Notre a, de plus, renforcé le rôle des Communautés de communes. Pour répondre à ces nouvelles exigences, elle rappelle que le projet de territoire prévoit un pilier transversal qui permet la rationalisation de l'argent public sur un même territoire.

Monsieur Lemerancier indique que l'argent privé se fait tout aussi rare que l'argent public. Il pense que l'application des prix coûtants sur certains services permettraient de récupérer de l'argent. Il prend aussi l'exemple du projet de modernisation de la médiathèque de Falaise dont le coût est estimé à 1,4 Million d'€uros. Il explique qu'il votera contre la mise en place du levier fiscal à destination des ménages.

Monsieur Leteurre résume en indiquant que le scénario 1 qui est proposé apporterait une fiscalité supplémentaire de l'ordre de 500 000 € (basé sur le fait que la CAF est à moins 200 000 € et que la DGF va baisser de 150 000 €). Or la collectivité ne peut avoir une CAF négative quatre ans de suite. Cette fiscalité à 543 000 € est permise en appliquant 1,5 point d'augmentation sur l'ensemble des taux. Il évoque le fait d'augmenter peut-être plus la taxe sur le foncier non bâti car le taux est loin des 8 % appliqués en moyenne sur le département. Il précise aussi qu'une simulation avait été faite pour porter la taxe du foncier bâti à 4 %, cependant cette augmentation n'était supportable pour personne.

Monsieur Leteurre demande alors si les élus seraient pour une augmentation harmonieuse de l'ensemble des taxes ou s'ils souhaiteraient augmenter davantage la taxe d'habitation ou le foncier non bâti. Il explique aussi que la marge de manœuvre est limitée compte-tenu de la règle de liaison des taux.

Monsieur Dubost demande quelle est cette règle. Pour sa part, il indique être favorable à une augmentation d'1,5 sur toutes les taxes.

Monsieur Turban pense que les élus doivent se mettre d'accord sur une somme et que l'ajustement des taux viendra ensuite.

Monsieur Leteurre répond qu'il s'agira du travail de la commission des finances et du bureau communautaire avant présentation en assemblée.

Le Conseil communautaire, à la majorité (3 contres), les élus :

- ***Acceptent que le bureau communautaire travaille sur une hypothèse permettant d'obtenir une fiscalité à hauteur de 543 000 € pour obtenir une fiscalité à hauteur de 543 000 €.***

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION CONCERNANT LES TARIFS DU MEMORIAL DES CIVILS

Les membres du conseil sont informés des tarifs que propose le délégataire du Mémorial des Civils. Les tarifs votés par le Conseil communautaire n'évoluent pas. En revanche, le délégataire met en place des

« suppléments » dans le cadre de sa politique commerciale librement fixée par lui. Il s'agit en l'occurrence des coûts apparaissant en grisé dans le tableau des tarifs :

PLEIN TARIF	7.50 € par personne
TARIF RÉDUIT	6.50 € par personne
TARIF GROUPES ADULTES	6.00 € par personne (visite libre) Groupes de plus de 20 personnes (1 gratuit pour 20 payants) Supplément pour visite guidée : 4 € par personne
TARIF GROUPES SCOLAIRES	4.50 € secondaires (visite libre) Supplément pour visite guidée : 3 € Atelier pédagogique : 3 € 2.50 € primaires (visite libre) Supplément pour visite guidée : 3 € Atelier pédagogique : 3 € Groupes scolaires de 15 enfants minimum, y compris primaires (1 accompagnateur gratuit pour 10 payants)
PASS FAMILLE	18.00 € par famille 2 adultes et au moins 1 enfant de 10 à 25 ans
BILLET 2 SITES	23.50 € par personne Mémorial de Caen et Mémorial des Civils dans la guerre
BILLET JUMELE	9.00 € 2 sites : Mémorial des civils dans la guerre de Falaise, Mémorial de Montormel
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	27.00 € 3 sites : Mémorial des civils dans la guerre de Falaise, Mémorial de Caen, Arromanches 360

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Bureaux communautaires : 6 avril 2017 - 4 mai 2017 - 1^{er} juin 2017
 Conseils communautaires : 13 avril 2017 – Budgets Primitifs et Fiscalité
 20 avril 2017
 18 mai 2017
 15 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Président,
 Claude LETEURTRE



